

# Chapitre 4 –

## Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

### Contenu

Introduction .....	101
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante .....	102
L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu.....	105
Mises à jour nécessaires des politiques/législations et autres questions comptables.....	107
Questions relatives à l'inventaire et à la comptabilité – ministère de la Santé.....	110
Questions relatives à la comptabilité des impôts fonciers – ministère des Finances et Conseil du trésor.....	112
Recouvrement des créances d'aide financière en cas de catastrophe – ministère de la Justice et de la Sécurité publique.....	113
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB .....	114
Système Oracle Fusion – Constatations d'audit et contrôles par sondage du VGNB.....	117
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province...	122
Nombreuses lacunes dans le système de TI.....	123
La province dispose encore d'importants systèmes de TI désuets.....	124

# Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

## Introduction

- Opinion sans réserve de la vérificatrice générale par intérim***      **4.1**      Le 22 septembre 2022, la vérificatrice générale adjointe a exprimé une opinion d’audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l’exercice clos le 31 mars 2022. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.2**      Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés, nous :
- effectuons un audit des principaux programmes et activités des ministères publics et des organismes de la Couronne;
  - auditons les postes importants des produits;
  - auditons un échantillon des charges;
  - examinons les contrôles internes des systèmes informatiques d’importance.
- Recommandations faites au Bureau du contrôleur, aux ministères et à Service Nouveau-Brunswick***      **4.3**      Dans ce chapitre, nous présentons les constatations importantes que nous avons faites et les recommandations que nous avons formulées dans le cadre de notre audit des comptes publics de la province. Nous avons formulé des recommandations pour :
- le Bureau du contrôleur;
  - le ministère de la Santé;
  - le ministère des Finances et du Conseil du Trésor;
  - le ministère de la Justice et de la Sécurité publique;
  - Service Nouveau-Brunswick.
- Recommandations relatives aux systèmes de TI***      **4.4**      Nous présentons également nos constatations concernant Oracle Fusion et les principaux systèmes de technologie de l’information désuets de la province. Oracle Fusion est le nouveau système de planification des ressources d’entreprise que la province a

commencé à utiliser cette année pour remplacer certains des systèmes désuets.

- 4.5** À notre avis, même s'il était important d'adresser la totalité de nos recommandations au Bureau du contrôleur, aux ministères et à Service Nouveau-Brunswick, ces recommandations n'étaient toutefois pas suffisamment importantes du point de vue financier ou qualitatif pour changer notre opinion à l'égard des états financiers consolidés.
- 4.6** Bien que nous n'ayons relevé aucune fraude importante, ce que nous avons constaté pourrait faire augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait donc lieu d'y donner suite avant le prochain cycle d'audit.
- 4.7** La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités, l'accès du vérificateur général à l'information relative à Vestcor et certains aspects de la transition de la province à un nouveau système de planification des ressources d'entreprise (PRE) figuraient parmi les principaux sujets de préoccupation relevés lors de notre audit. Ces points ainsi que d'autres ont été abordés dans un exposé que j'ai fait devant le comité d'audit de la province au terme de notre audit.

### **La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante**

***Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités***

- 4.8** Depuis plusieurs années maintenant, nous avons fait connaître nos préoccupations qu'Énergie NB risque de ne pas être en mesure de financer ses activités à long terme sans la participation ou l'aide de la province. Ce qui nous préoccupe, c'est la persistance du fort taux d'endettement, l'existence d'un bénéfice net annuel nominal, de nouvelles difficultés d'exploitation et le fait qu'il faudra engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'avenir. L'annexe I présente un résumé de nos récents rapports exposant ces préoccupations.
- 4.9** Énergie NB est actuellement comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province comme une entreprise publique. Cela signifie que seuls les

bénéfices ou les pertes d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers consolidés de la province.

***La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus à même d'autofinancer ses activités***

**4.10** Si jamais il est établi qu'Énergie NB n'est plus apte à s'autofinancer (p. ex., par le biais des abonnés), elle ne serait plus considérée comme une entreprise publique aux fins comptables. Si cela devait se produire, les états financiers consolidés de la province devront inclure les renseignements suivants pour Énergie NB :

- 7,9 milliards de dollars en actifs et soldes réglementaires;
- 7,2 milliards de dollars en dettes et passifs;
- 2,2 milliards de dollars en produits;
- 1,9 milliard de dollars en charges.

***Les résultats financiers de la province pourraient changer considérablement***

**4.11** L'inclusion de ces soldes dans les états financiers pourrait modifier de façon importante les résultats financiers de la province, et notamment les éléments suivants :

- l'excédent annuel et la dette nette de la province (l'importance de ces éléments est décrite dans le chapitre 2 du présent volume);
- les indicateurs de durabilité, de vulnérabilité et de flexibilité de la province (pour de plus amples informations sur les indicateurs, voir le chapitre 3 du présent volume);
- la cote de crédit de la province.

**4.12** Cette inclusion compliquerait de beaucoup la prise en compte d'Énergie NB dans les états financiers consolidés et augmenterait considérablement le risque associé à notre audit.

***Les facteurs qui influent sur la capacité d'autofinancer les activités se heurteront à d'importants défis à l'avenir***

**4.13** Cette année encore, nous avons remarqué que la capacité d'Énergie NB à assurer son autofinancement continuera de poser d'importants défis. Lors de notre audit de cette année, nous avons relevé les points suivants qui sont fort préoccupants :

- Des investissements importants seront nécessaires à l'avenir pour des travaux comme la remise en état du barrage de Mactaquac dont le coût est estimé à plus de 3 milliards de dollars.
- La dette d'Énergie NB est d'environ 5 milliards de dollars et l'entreprise n'atteint toujours pas le ratio

d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*. Le ratio d'endettement actuel est d'environ 87/13 et le plan à long terme d'Énergie NB indique que l'entreprise ne prévoit pas atteindre ce ratio avant 2027.

- Les investissements dans de nouvelles infrastructures de production et de transmission et la mise en œuvre de changements à la *Loi sur l'électricité* pourraient également avoir une incidence sur les activités futures.
- Cette année, Énergie NB a enregistré un bénéfice net de 80 millions de dollars. Nous avons remarqué que si le revenu de placement non réalisé (évaluation à la valeur du marché) de 46 millions de dollars est supprimé, il s'agit de la première année où Énergie NB a réalisé des bénéfices dans le contexte de ses propres opérations depuis 2016.

***Nous surveillons tous les ans Énergie NB***

**4.14** Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Même si nous avons accepté l'analyse du Bureau du contrôleur selon laquelle Énergie NB était en mesure d'autofinancer ses activités au 31 mars 2022, nous avons noté qu'une analyse plus robuste (qui comprend des plans réalistes et précis sur la façon dont Énergie NB sera financièrement autonome à l'avenir) est nécessaire pour le prochain exercice. Au vu des problèmes susmentionnés, la situation demeure très préoccupante.

***Recommandation***

**4.15** Nous recommandons au Bureau du contrôleur de continuer de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :

- des prévisions de bénéfices nets d'Énergie NB;
- des coûts estimés des travaux de remise en état du barrage de Mactaquac;
- de la date cible fixée pour atteindre le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*;
- de l'incidence des changements apportés à la *Loi sur l'électricité*.

- 4.16** Nous continuerons de contrôler la comptabilité relative à Énergie NB dans les états financiers de la province et d'exprimer nos inquiétudes au sujet de sa capacité d'autofinancer ses activités et, éventuellement, au sujet du maintien d'un processus indépendant de tarification.

### L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu

- L'accès du vérificateur général à Vestcor n'est toujours pas résolu** **4.17** Au cours des deux dernières années, nous avons précisé que le vérificateur général n'a toujours pas accès à l'information relative à Vestcor. Cette situation a commencé en 2020 lorsque Vestcor a rejeté la demande du vérificateur général d'avoir un accès sans restriction aux dossiers d'audit externe des Entités de placement Vestcor (EPV) dans le cadre de notre audit des états financiers de 2020 de la province. À notre avis, cet accès était nécessaire compte tenu de la volatilité des marchés financiers entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020.
- Vestcor gère plus de 15 milliards de dollars en actifs des régimes de retraite de la fonction publique et des enseignants** **4.18** Les EPV gèrent plus de 15 milliards de dollars d'investissements du Régime de retraite dans les secteurs publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).
- 4.19** Au cours des deux dernières années, nous avons également indiqué comment nous avons pu collaborer avec le Bureau du contrôleur pour que l'auditeur des EPV fournisse les renseignements dont nous avons besoin pour faire notre travail.
- 4.20** Chaque année, nous concevons des procédures d'audit pour répondre aux risques d'audit et ces procédures changent d'une année à l'autre en fonction de ces risques. Bien qu'il y ait eu une certaine volatilité sur les marchés financiers entre décembre 2021 et mars 2022, elle était nettement moins grave que celle qui est survenue entre le 31 décembre 2019 et le 31 mars 2020. Par conséquent, nous n'avons pas eu besoin cette année de consulter les dossiers d'audit externe des EPV.

- L'accès à l'information relative à Vestcor pourrait devenir essentiel à notre audit***      **4.21**      Bien que les circonstances de notre audit puissent changer d'une année à l'autre, la question sous-jacente de l'accès à l'information relative à Vestcor demeure non résolue. Si une volatilité extrême du marché semblable à celle de mars 2020 devait se reproduire à l'avenir vers la fin de l'exercice, la question de l'accès à l'information relative à Vestcor serait de nouveau cruciale dans notre audit. Notre Bureau aurait encore une fois besoin d'obtenir un rapport d'assurance pour traiter les risques qui sous-tendent l'audit des placements.
- Une solution permanente est nécessaire***      **4.22**      Bien que nous ayons pu travailler en collaboration avec le Bureau du contrôleur, nous estimons avoir toujours besoin d'une solution permanente pour effectuer notre audit des états financiers de la province.
- Recommandation***      **4.23**      **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris à celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.**
- Améliorations de la transparence - rapport sur les contrôles fourni pour la première fois, mais un rapport plus complet est nécessaire***      **4.24**      Cette année, pour la première fois, Vestcor a présenté une déclaration de conformité (SOC) 1 de type 1 décrivant son système de gestion des placements et d'administration des pensions et des avantages sociaux et la pertinence de la conception de ses contrôles. Bien que nous ayons été heureux avec les améliorations de la transparence et avec la présentation de ce nouveau rapport, le rapport datait du 31 décembre 2021 et habituellement ce genre de rapport couvre une période plus longue, comme c'est le cas d'un rapport SOC 1 de type 2 (type 2).
- 4.25**      Nous avons été informés que Vestcor prévoit étendre ce rapport à l'avenir en produisant un rapport de type 2 couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. À notre avis, l'obtention d'un rapport de type 2 est nécessaire compte tenu du rôle déclaré de Vestcor à titre de fournisseur de services externes auprès de la province.

- Recommandations**
- 4.26** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine le rapport SOC 1 de type 2 prévu de Vestcor sur les contrôles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 avant l'audit des comptes publics de 2022-2023.
- 4.27** Nous recommandons également que le Bureau du contrôleur assure le suivi de toute exception ou irrégularité relevée dans le rapport, en particulier celles qui touchent toute entité faisant partie du périmètre comptable du gouvernement.

**Mises à jour nécessaires des politiques/législations  
et autres questions comptables**

- 4.28** Dans le cadre de notre audit, nous avons formulé d'autres recommandations s'adressant au Bureau du contrôleur, au ministère de la Santé, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor, au ministère de la Justice et de la Sécurité publique et à Service Nouveau-Brunswick. Nous en faisons le résumé ci-après.
- Il faut mettre à jour les politiques pour appuyer et autoriser des milliards de dollars en paiements**
- 4.29** Cette année, la province a commencé à remplacer certains de ses systèmes de TI désuets par un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise (PRE) appelé Oracle Fusion (Fusion). Le nouveau système Fusion a traité des paiements d'environ 6 milliards de dollars en 2022, et nous avons constaté que les politiques clés pour appuyer et autoriser ces paiements n'avaient pas été mises à jour ou pas mises en place.
- 4.30** À notre avis, le fait de ne pas avoir mis à jour les politiques d'approbation des paiements accroît le risque de fraude ou d'erreur. La mise à jour de ces politiques est nécessaire en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et doit également refléter les processus et la terminologie actuels adoptés en raison de la transition à Fusion. L'éducation et la formation du personnel ministériel constitueront un élément essentiel de ces mises à jour des politiques.

**Recommandations**

- 4.31** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (de concert avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor) examine et mette à jour au besoin les politiques *AD-6402 – Approbation des paiements* et *AD-6405 – Cartes d’achat* du Manuel d’administration pour qu’elles tiennent compte des processus et de la technologie actuels.
- 4.32** Nous recommandons que le Bureau du contrôleur informe les ministères de ce qui est exigé en vertu de ces nouvelles politiques, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de paiement externes.

**Erreurs dans les rapprochements comptables et de fin d’exercice**

- 4.33** Au cours de notre audit, nous avons relevé de nombreux problèmes entourant la façon dont les opérations ont été comptabilisées et dont les rapprochements de fin d’exercice ont été préparés. Voici quelques exemples de problèmes relevés :
- Nous avons relevé des problèmes où les rapprochements bancaires et les rapprochements de l’encaisse n’étaient pas préparés ou contenaient des erreurs.
  - Des opérations ont été recodées dans le mauvais compte des états financiers.
  - Le ministère des Transports et de l’Infrastructure (MTI) n’examine pas sur une base annuelle l’estimation de la durée de vie utile de ses immobilisations corporelles. Ces montants servent à estimer la charge d’amortissement et il faut les examiner chaque année pour s’assurer que la durée de vie utile des actifs est toujours appropriée. Cette année, les charges d’amortissement du MTI se sont élevées à environ 345 millions de dollars. Nous avons été informés que le MTI n’effectue cet examen que périodiquement.
- 4.34** Nous avons également remarqué la récurrence des anomalies de l’année précédente, notamment :
- Il reste à radier des créances frappées de prescription ou très anciennes. Nous avons constaté que les ministères n’avaient pas encore demandé la radiation de ces montants comme l’exige la *Loi sur l’administration financière*.

- Certaines entités sont toujours comptabilisées selon la méthode comptable des opérations plutôt que selon la méthode de consolidation. Nous avons constaté que ces montants continuent d'augmenter chaque année.

**4.35** Même si le Bureau du contrôleur fournit aux ministères un soutien comptable, les problèmes que nous avons constatés nous amènent à conclure qu'il faut prévoir de la formation sur la façon de comptabiliser les opérations et de procéder aux rapprochements des comptes du bilan de fin d'exercice et de l'état des résultats. À notre avis, l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière* – Fonctions du contrôleur laisse supposer que le Bureau du contrôleur est l'organe auquel il faut faire appel pour régler ces problèmes et qu'il pourrait être nécessaire de prévoir du soutien, de la formation et des activités d'examen supplémentaires à cet égard pour les ministères.

**Recommandation**

**4.36** **Nous recommandons au Bureau du contrôleur de veiller, de concert avec les ministères, à ce que les opérations soient comptabilisées correctement et que les rapprochements de comptes de fin d'exercice soient bien préparés.**

**Il faut modifier la Loi sur l'administration financière**

**4.37** Au cours des quatre dernières années, nous avons fait de nombreuses recommandations au Bureau du Conseil exécutif, au ministère des Finances et du Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur au sujet de la nécessité de revoir la *Loi sur l'administration financière* (LAF). La Loi est désuète et ne concorde plus avec les normes comptables actuelles et les bonnes pratiques de gouvernance.

**4.38** Même si nous étions heureux de constater que le Bureau du contrôleur a constitué une équipe de projet dont l'objectif est de mettre à jour la LAF, nous avons observé que cette loi n'avait pas été modifiée au cours de l'exercice 2022.

**Recommandation**

**4.39** **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la *Loi sur l'administration financière* et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2023.**

- 4.40** Dans l'ensemble, le Bureau du contrôleur a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Questions relatives à l'inventaire et à la comptabilité –  
ministère de la Santé**

***Réception d'articles  
s'élevant à des millions  
de dollars pour aider à  
répondre à la pandémie  
de COVID-19***

- 4.41** Cette année, nous avons formulé des recommandations s'adressant au ministère de la Santé au terme de notre audit. Les éléments liés à la santé constituent une part importante des états financiers consolidés. Par exemple, en 2022, les dépenses de santé ont totalisé 3,6 milliards de dollars, ce qui représente 34 % de toutes les dépenses de la province.
- 4.42** Cette année, pour aider à répondre à la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a fait don à la province de tests de dépistage à utiliser aux points de service et d'équipement de protection individuelle. Ces dons ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés par le ministère de la Santé. Cette année, le ministère de la Santé a enregistré des revenus d'environ 91 millions de dollars liés à ces articles et, à la fin de l'exercice, il restait des articles d'une valeur d'environ 39 millions de dollars dans les stocks.
- 4.43** Nous avons constaté que le Ministère avait confié la gestion quotidienne de ces stocks et les aspects logistiques de leur expédition à un tiers externe. Le tiers est responsable de la réception des marchandises à ses deux entrepôts situés dans la province.
- 4.44** Durant notre audit, nous avons relevé les problèmes suivants dans la façon dont le tiers s'acquitte de ses fonctions en vertu du contrat conclu avec le ministère de la Santé.
- Un inventaire physique de fin d'année n'a été effectué que dans un seul entrepôt. Nous nous attendrions qu'aux termes du contrat, cette prise d'inventaire comprenne un dénombrement physique de tous les stocks disponibles à la fin de l'exercice. Au moment de notre travail, nous avons été avisés que le personnel de la comptabilité du

		<p>ministère de la Santé ne savait pas que ce dénombrement n'avait pas été effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stocks de tests rapides ont été enregistrés comme se trouvant dans l'autre entrepôt et non pas à l'endroit où ils étaient physiquement entreposés. Les modalités du contrat exigent que le ministère de la Santé reçoive des rapports d'inventaire bimensuels. À notre avis, l'enregistrement des stocks à un autre endroit accroît le risque d'erreur dans ces rapports.</li> </ul>
	<b>4.45</b>	Nous avons également constaté que le ministère de la Santé avait commis des erreurs lors de la comptabilisation de cet inventaire. À la suite de notre audit, le ministère de la Santé a apporté un rajustement pour augmenter les revenus et les dépenses chacun de 16 millions de dollars.
<i>Il faut améliorer la surveillance des ententes avec des tiers qui gèrent les stocks essentiels</i>	<b>4.46</b>	Même si, à notre avis, ces problèmes n'ont pas entraîné d'inexactitudes importantes, ils démontrent que le ministère de la Santé doit faire preuve d'une diligence accrue pour surveiller et gérer les modalités du contrat conclu avec le tiers.
<i>Recommandation</i>	<b>4.47</b>	<b>Nous recommandons que le ministère de la Santé examine son entente avec le tiers pour s'assurer que celui-ci respecte les modalités de l'entente, particulièrement en ce qui concerne la déclaration des stocks liés à la COVID-19.</b>
<i>Erreurs dans les processus comptables de fin d'exercice</i>	<b>4.48</b>	<p>Nous avons recommandé au ministère de la Santé d'améliorer ses processus comptables de fin d'exercice. Les problèmes que nous avons relevés comprennent les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ministère de la Santé n'a pas été en mesure de fournir une liste détaillée de données à l'appui d'un solde des dépenses cumulées de 66 millions de dollars.</li> <li>• Le ministère de la Santé n'a pas pu expliquer une diminution d'environ 20 millions de dollars dans ce même solde de compte par rapport à 2021.</li> <li>• Le ministère de la Santé n'a pas été en mesure de préciser certains paiements faits aux régies régionales de la santé. Ces paiements doivent être indiqués (et éliminés) dans le cadre de la consolidation des états financiers de la province.</li> </ul>

- 4.49** Même si nous avons été informés que ces questions étaient en partie attribuables au manque de ressources humaines au ministère de la Santé, le personnel chargé de l'audit et le personnel du ministère de la Santé ont dû consacrer beaucoup de temps non prévu à l'enquête sur ces questions. À notre avis, ces problèmes démontrent la nécessité d'une plus grande diligence dans l'exécution des processus comptables de fin d'exercice.
- Recommandations**
- 4.50** **Nous recommandons au ministère de la Santé de former le personnel sur la façon d'exécuter les processus comptables de fin d'exercice.**
- 4.51** **Nous recommandons également au ministère de la Santé de consulter le Bureau du contrôleur au besoin lorsqu'il exécute des processus comptables de fin d'exercice.**
- 4.52** Dans l'ensemble, le ministère de la Santé a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Questions relatives à la comptabilité des impôts fonciers –  
ministère des Finances et Conseil du trésor**

- 4.53** Cette année, nous avons fait une recommandation au ministère des Finances et au Conseil du Trésor (FCT) au sujet de la comptabilisation des impôts fonciers. FCT traite plus de 1,4 milliard de dollars en impôts fonciers à recevoir, 560 millions de dollars en revenus et 440 millions de dollars en revenus reportés.
- Erreurs constatées dans la comptabilisation de l'impôt foncier liées aux récentes décisions gouvernementales**
- 4.54** Au cours de notre audit, nous avons relevé des problèmes liés à la comptabilisation de fin d'exercice des impôts fonciers. Bon nombre de ces problèmes sont survenus parce que le personnel de FCT n'a pas bien tenu compte des répercussions des récentes décisions gouvernementales. Nous avons constaté que les éléments suivants n'avaient pas été comptabilisés correctement :
- nouveau programme d'allègement fiscal (environ 12 millions de dollars);
  - solde créditeur d'un million (environ 28 millions de dollars) en raison du retard dans la facturation des impôts;

- un écart (environ 10 millions de dollars) dans un compte de clôture des produits et des charges.

**4.55** À notre avis, ces problèmes montrent que le personnel doit faire preuve d'une diligence accrue lorsqu'il prépare les écritures comptables de fin d'exercice et qu'un examen supplémentaire est nécessaire lorsqu'il comptabilise des opérations immobilières nouvelles ou inhabituelles. Nous estimons également que le personnel du ministère devrait consulter le Bureau du contrôleur lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers.

**Recommandation**

**4.56** Nous recommandons au Ministère de veiller à ce que le Bureau du contrôleur ajoute un autre niveau d'examen interne ou externe lorsqu'il comptabilise des opérations nouvelles ou inhabituelles liées aux impôts fonciers. La preuve de la tenue de cet examen doit être conservée aux fins d'audit.

**4.57** Dans l'ensemble, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Recouvrement des créances d'aide financière en cas de catastrophe -  
ministère de la Justice et de la Sécurité publique**

**Ministère de la Justice  
et de la Sécurité  
publique – 110 millions  
de dollars en créances  
non perçues au titre de  
l'aide financière en cas  
de catastrophe**

**4.58** Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (JSP) a droit à environ 110 millions de dollars d'aide financière en cas de catastrophe non perçue du gouvernement fédéral. Certaines de ces créances découlent de catastrophes remontant à 2014, notamment :

- tempête tropicale Arthur en 2014 (10 millions de dollars);
- divers événements de pluies abondantes et d'inondations entre 2014 et 2019 (97 millions de dollars).

Nous sommes préoccupés par le temps que met le ministère à percevoir ces créances.

- Certains fonds risquent de ne pas être obtenus avant que 10 ans se soient écoulés après une catastrophe***      **4.59**      Pour obtenir cet argent, JSP doit soumettre des demandes d'aide en cas de catastrophe au gouvernement fédéral. Normalement, JSP a jusqu'à cinq ans après que le gouverneur général en conseil a qualifié une catastrophe comme donnant droit à de l'aide pour présenter une réclamation. Nous avons constaté que le gouvernement fédéral avait approuvé des requêtes de JSP de prolonger au-delà de cinq ans la date limite de la présentation de certaines de ces demandes. Par exemple, nous avons observé qu'environ 41 millions de dollars en créances non perçues de 2014 et 2015 ont ainsi fait l'objet d'un report des dates limites à mai et juin 2024.
- 4.60**      Bien que le gouvernement fédéral verse certains paiements anticipés et ait approuvé les requêtes de JSP de prolonger ces délais, à notre avis, l'accélération des encaissements et de la perception des comptes débiteurs pourrait contribuer à réduire le coût d'emprunt pour la province.
- Recommandation***      **4.61**      **Nous recommandons encore une fois au ministère de la Justice et de la Sécurité publique d'améliorer ses processus afin d'accélérer la perception des encaissements et des créances, plus particulièrement celles liées à l'aide financière en cas de catastrophe.**
- 4.62**      Dans l'ensemble, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique était d'accord avec nos recommandations et il entend faire le suivi nécessaire dans la prochaine année.

**Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière de SNB**

- 4.63**      Ces trois dernières années, nous avons communiqué les résultats de notre examen des processus d'évaluation foncière de SNB que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province.
- Les valeurs foncières sont un élément essentiel du calcul des revenus provinciaux***      **4.64**      Les valeurs foncières constituent un élément essentiel du calcul des produits de la province et du montant de ses créances. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est chargé d'évaluer environ

480 000 propriétés qui génèrent une assiette fiscale de près de 76 milliards de dollars pour la province et les municipalités.

- Certains processus se sont améliorés***      **4.65**      Au cours de notre audit de cette année, nous avons constaté que SNB continue de donner suite à nos recommandations antérieures et a amélioré certains de ses processus d'évaluation foncière. Cela comprend la création d'une unité d'assurance de la qualité et l'amélioration de l'exactitude de certaines données d'évaluation foncière.
- Nous sommes toujours préoccupés par les retards dans la validation des données d'évaluation foncière***      **4.66**      Nous demeurons toutefois préoccupés par les retards continus dans la validation des données d'évaluation foncière provenant de l'initiative de traitement accéléré et dans le calendrier de réinspection visuelle des propriétés. Nous avons constaté ces retards au cours des années précédentes et, à notre avis, ils augmentent le risque d'erreur dans les valeurs foncières.
- Environ 61 000 propriétés pour lesquelles des données d'évaluation foncière proviennent de l'initiative de traitement accéléré ne sont toujours pas entièrement validées***      **4.67**      Les données sur les propriétés à traitement accéléré sont celles qui ont été évaluées en 2017 dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré. Cette initiative a eu recours à certaines méthodes qui ont donné lieu à de nombreuses erreurs dans les données d'évaluation foncière. Au moment de notre audit en 2022, nous avons été informés qu'en ce qui concerne les quelque 78 500 propriétés traitées au moyen de cette initiative :
- SNB n'a pas encore commencé à valider les données se rapportant à environ 14 000 propriétés (18 % du total).
  - SNB a commencé, mais n'a pas encore terminé, le processus de validation des données pour environ 47 000 propriétés (60 % du total).
  - SNB a entièrement validé environ 17 500 propriétés (22 % du total).
- Aucun changement dans le nombre de propriétés entièrement validées dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré***      **4.68**      Bien que SNB ait fait des progrès cette année en ce qui concerne le nombre de propriétés qu'elle a commencé à valider, nous avons toutefois observé que le nombre total de 17 500 propriétés dont les données ont été entièrement validées demeure inchangé par rapport à l'an dernier.

***Environ 200 000 propriétés n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle depuis plus de dix ans***

**4.69** Durant notre audit, nous avons également constaté que SNB n'avait pas réinspecté visuellement de nombreuses propriétés dans les délais fixés. SNB dispose d'un échéancier interne selon lequel il faut réinspecter visuellement toutes les propriétés de la province tous les dix ans. Nous avons toutefois constaté que les propriétés suivantes n'avaient pas fait l'objet d'une nouvelle inspection visuelle dans le délai de dix ans établi par SNB.

- Environ 197 000 ou 52 % de toutes les propriétés résidentielles. Les propriétés résidentielles incluent notamment les maisons.
- Environ 5 800 ou 18 % de toutes les propriétés non résidentielles. Les propriétés non résidentielles comprennent les centres commerciaux et les stations-service.

Nous avons également observé que l'International Association of Assessing Officers recommande que les propriétés soient réinspectées, à titre de pratique exemplaire, tous les 4 à 6 ans.

***Recommandations***

**4.70** **Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées dans le cadre de l'initiative de traitement accéléré en 2017.**

**4.71** **Nous recommandons que SNB soumette les propriétés à une réinspection dans un délai approprié, qui correspondait à l'échéancier suggéré par les pratiques exemplaires (tous les 4 à 6 ans) ou, au minimum, à l'échéancier interne établi par SNB (tous les 10 ans).**

**4.72** Dans l'ensemble, SNB a accepté nos recommandations et entend poursuivre ses travaux au cours de la prochaine année pour améliorer les processus d'évaluation foncière et répondre à nos préoccupations.

## Système Oracle Fusion – Constatations d’audit et contrôles par sondage du VGNB

<b><i>Oracle Fusion est le nouveau système provincial de planification des ressources d’entreprise</i></b>	<b>4.73</b>	Cette année, la province a commencé à utiliser le système de planification des ressources d’entreprise Oracle Fusion (Fusion) pour remplacer certains de ses systèmes désuets. Pour la première fois, les opérations comme les paiements, la paie et les écritures de journal ont été traitées par le système Fusion et comptabilisées dans les états financiers consolidés de la province. Le système Fusion a également instauré un nouveau plan comptable qui a servi de registre (grand livre général) pour la première fois cette année.
<b><i>Le système Fusion représentait un risque important pour notre audit de cette année</i></b>	<b>4.74</b>	Compte tenu de l’ampleur et de la portée considérables de la mise en œuvre du système Fusion, nous avons jugé qu’il s’agissait d’un risque important pour notre audit de 2022. En effet, Fusion est un nouveau système de TI complexe qui peut poser des problèmes lors : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la conversion des données existantes;</li> <li>• du traitement des opérations;</li> <li>• de la surveillance continue de l’intégrité des données.</li> </ul>
	<b>4.75</b>	Pour atténuer cet important risque d’audit, nous avons effectué des contrôles par sondage détaillés du système Fusion. Ces procédures ont également été conçues pour veiller à ce que les montants comptabilisés et traités par le système Fusion soient substantiellement complets et exacts.
<b><i>L’audit du système Fusion exige beaucoup de temps.</i></b>	<b>4.76</b>	Le Bureau a dû consacrer beaucoup de temps additionnel pour mener l’audit, et continuera à le faire, pour réagir à ce risque et auditer le système Fusion. Par exemple, les transactions sont traitées dans le système Fusion ou dans l’ancien système de planification des ressources de l’entreprise et nous avons effectué des contrôles par sondage pour réduire le risque de transactions en double. Nous avons également constaté qu’à la suite de l’adoption d’un nouveau plan comptable, les ministères comptabilisaient souvent au départ incorrectement les opérations et effectuaient de nombreux ajustements tout au long de l’année. Cela a donné lieu à un nombre supplémentaire de données à auditer.

- 4.77** Dans le cadre de notre travail sur le système Fusion cette année, nous avons :
- exécuté des procédures d'audit pour vérifier que les soldes d'ouverture dans le système Fusion ont été transférés correctement;
  - pris connaissance des contrôles et processus majeurs du système;
  - vérifié si les montants traités et comptabilisés étaient exacts et complets;
  - audité les activités et processus de contrôle pertinents utilisés par le Bureau du contrôleur pour préparer les états financiers et la communication d'informations à l'aide de renseignements provenant de multiples systèmes.
- Recommandations formulées pour corriger les lacunes du contrôle interne du système Fusion**
- 4.78** Dans le cadre de nos travaux, nous avons relevé des lacunes liées au système Fusion et formulé des recommandations au ministère des Finances et Conseil du Trésor, au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté des lacunes au chapitre :
- des paiements aux fournisseurs;
  - des écritures de journal;
  - de la paie des employés;
  - de la surveillance de certains aspects du système Fusion;
  - de la correction des écarts ou des erreurs.
- Recommandations visant à améliorer les processus existants**
- 4.79** Dans le cadre de notre travail, nous avons également formulé des recommandations pour améliorer les processus existants, notamment :
- les capacités de production de rapports dans le système Fusion;
  - la façon dont les conversions de données réussies sont consignées.
- La mise en œuvre de nos recommandations est importante pour gérer les risques**
- 4.80** À notre avis, étant donné que le cycle de vie du système Fusion est encore aux premières étapes, la mise en œuvre rapide de nos recommandations est importante pour réduire les risques ou l'exposition aux risques liés aux lacunes que nous avons relevées en matière de contrôle.

<b><i>Certaines constatations sont de nature délicates</i></b>	<b>4.81</b>	Nous ne publions pas les détails de notre travail sur le système Fusion ou d'autres systèmes informatiques. Cela s'explique en raison de la nature particulière de bon nombre de nos constatations et au risque de perte possible de biens gouvernementaux si les détails de ces constatations sont communiqués. Nous avons plutôt résumé nos observations et présenté un aperçu des constatations les plus importantes.
<b><i>Le système Fusion est de grande envergure</i></b>	<b>4.82</b>	La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est vaste et sa mise en œuvre intégrale nécessitera plusieurs années. Le système sera utilisé par les parties I (ministères et certains organismes de la Couronne) et II (districts scolaires), et les collèges communautaires. Il couvrira de nombreux domaines, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la paie et la gestion des ressources humaines;</li> <li>• l'approvisionnement (achats);</li> <li>• les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.);</li> <li>• la gestion des subventions;</li> <li>• d'autres domaines comme les locaux d'habitation.</li> </ul>
<b><i>D'autres travaux d'audit seront nécessaires à l'avenir à mesure que la mise en œuvre du système se poursuivra.</i></b>	<b>4.83</b>	Étant donné que certains modules du système Fusion n'étaient en place que pendant une partie de l'exercice ou n'ont pas encore été mis en œuvre, nous effectuerons d'autres travaux d'audit au cours du prochain exercice et nous pourrions avoir d'autres constatations.
<b><i>Aucune date n'a été arrêtée quant à l'achèvement de la mise en œuvre du système Oracle Fusion</i></b>	<b>4.84</b>	Le ministère des Finances du Conseil du Trésor n'a pas de date pour la mise en œuvre complète du système Fusion. La pièce 4.1 montre les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du système, accompagnés de dates provisoires pour la suite du projet. Ces dates peuvent changer en fonction des progrès réels. Au fur et à mesure que l'équipe responsable du système franchira les différentes étapes de la mise en œuvre, l'échéancier sera révisé. Étant donné que la date d'achèvement de la mise en œuvre du système n'a pas été fixée, nous ne sommes pas en mesure de dire si l'installation se déroule dans les temps.

Pièce 4.1 – Mise en œuvre du système Fusion : Progrès à ce jour et échéancier provisoire

Mise en service	Description	En remplacement de	Commentaires
<b>Mises en service terminées à la fin de l'exercice 2022</b>			
1	Mise en service du grand livre général (GLG) du système Fusion	Grand livre général (GLG) existant pour la partie 1, partie 2 du gouvernement et le CCNB/NBCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GLG existant d'Oracle est toujours fonctionnel et les opérations sont transférées régulièrement au GLG du système Fusion.</li> <li>Rapprochement du GLG d'Oracle et du GLG du système Fusion.</li> <li>Le GLG actuel d'Oracle est le registre officiel.</li> </ul>
2	Mise en service du module des comptes créditeurs du système Fusion	Système existant de saisie des factures (IPM)/Oracle pour la partie 1 du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances.</li> <li>Le GLG existant d'Oracle est toujours en fonctionnement et les opérations sont transférées au GLG du système Fusion.</li> <li><b>Le registre officiel est désormais le GLG du système Fusion.</b></li> </ul>
3	Mise en service des modules de paie, des ressources humaines* et des charges du système Fusion	Système de paie existant : SIRH et le système de charges existant iExpense pour SNB et FCT, et les organismes dont la paie est traitée par FCT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Première vague du module de paie dans le système Fusion.</li> </ul>
<b>Mises en service à conclure à l'exercice 2023</b>			
4	Planification et budgétisation des budgets d'immobilisations et de fonctionnement	Systèmes budgétaires existants pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les processus budgétaires seront transférés au système Fusion.</li> </ul>
5	Comptes fournisseurs	Système existant pour la saisie des factures (IPM)/Oracle et autres systèmes existants pour le NBCC/CCNB et LEG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances.</li> <li>Le GLG existant d'Oracle est toujours en fonctionnement et les opérations sont transférées au GLG du système Fusion.</li> </ul>
6A	Établissement des coûts du projet	Systèmes existants d'établissement des coûts des projets pour EGL.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les processus d'établissement des coûts des projets seront transférés au système Fusion.</li> <li>Cette migration a commencé à la fin de l'exercice 2022.</li> </ul>
6B	Immobilisations	Systèmes d'immobilisations existants pour le gouvernement de la partie 1 et le NBCC/CCNB.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les processus relatifs aux immobilisations seront transférés dans le système Fusion.</li> <li>Cette migration a commencé à la fin de l'exercice 2022.</li> </ul>

\*Comprend les fonctions de base des ressources humaines, le temps et le travail, les absences, les avantages sociaux et le recrutement

## Pièce 4.1 - Mise en œuvre du système Fusion : Progrès à ce jour et échéancier provisoire (suite)

Mise en service	Description	En remplacement de	Commentaires
<b>Mises en service à commencer à l'exercice 2023</b>			
7	Modules de paie, des ressources humaines et des charges du système Fusion	Système de paie existant : JD Edwards, utilisé par SNB et la Société de Kings Landing	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers des employés de SNB dont la paie est produite par le système JD Edwards seront transférés au module de paie du système Fusion.</li> <li>Kings Landing n'utilisera pas le libre-service pour les employés ou la direction, ni le recrutement.</li> </ul>
8	Modules de paie, des ressources humaines, des charges et de calcul du coût du projet du système Fusion	Système de paie et système de charges existant pour MTI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les employés du ministère des Transports et de l'Infrastructure seront payés par le système de paie Fusion et soumettront leurs dépenses dans le système de charges Fusion.</li> </ul>
9	Modules de ressources humaines et de paie du système Fusion	Système de paie des enseignants et SIRH existants pour les DSA-E et DSF-NO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers des employés des districts scolaires seront transférés au module de paie du système Fusion.</li> </ul>
<b>Dates de mise en service à déterminer</b>			
<b>À DÉTERMINER</b>	Comptes débiteurs	Systèmes existants de comptes débiteurs pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transférer les processus des comptes débiteurs des systèmes existants au système Fusion.</li> </ul>
<b>À DÉTERMINER</b>	Approvisionnement	Systèmes d'approvisionnement existants pour la partie 1, partie 2 et le CCNB/NBCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transférer les processus d'approvisionnement au système Fusion.</li> </ul>
<b>À DÉTERMINER</b>	Modules des ressources humaines, de paie et de charges du système Fusion	Systèmes de paie et de dépenses existant pour le reste de la partie 1 (HRIS), SNB (Meditech), le reste de partie 2 (Gestion) et CCNB/NBCC (HRIS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers des autres employés seront transférés au module de paie du système Fusion.</li> </ul>
<b>À DÉTERMINER</b>	Établissement des coûts du projet	Systèmes existants d'établissement des coûts des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les autres ministères passeront aux processus d'établissement des coûts des projets dans le système Fusion.</li> </ul>
<b>À DÉTERMINER</b>	Gestion des talents et de l'apprentissage	Aucun système existant pour la gestion des talents et de l'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacer les processus de gestion des talents et d'apprentissage vers Fusion pour la partie 1, la partie 2 et le CCNB/NBCC</li> </ul>

Source : Le calendrier de déploiement planifié du PRO (ERP) avec les commentaires du VGNB.

## Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province

**4.85** Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques autres que le système Fusion. À la pièce 4.2, nous fournissons des renseignements sur les autres systèmes informatiques audités et indiquons si des recommandations ont été formulées au ministère ou à l'organisme de la Couronne qui en est responsable.

*Pièce 4.2 – Systèmes et domaines de TI audités par VGNB en 2022 et recommandations formulées à la direction du ministère ou de l'organisme responsable*

Système ou domaine de TI	Ministère ou organisme	Recommandations relatives aux systèmes de TI*
Oracle Fusion	Finances et Conseil du Trésor Service Nouveau-Brunswick	Oui
Systèmes financiers Oracle (SASE)	Bureau du contrôleur	Non
Système de saisie des données Oracle (IPM)	Service Nouveau-Brunswick	Non
Système de paie des enseignants	Éducation et Développement de la petite enfance	Oui
Système de paie de la fonction publique (SIRH)	Service Nouveau-Brunswick	Oui
Impôts fonciers	Finances et Conseil du Trésor	Non
Système d'évaluation foncière	Service Nouveau-Brunswick	Oui

*\* Dans cette annexe, nous n'incluons que les recommandations qui ont une incidence directe sur un système de TI.*

*Source : Pièce préparée par le VGNB.*

**Nombreuses lacunes dans le système de TI**

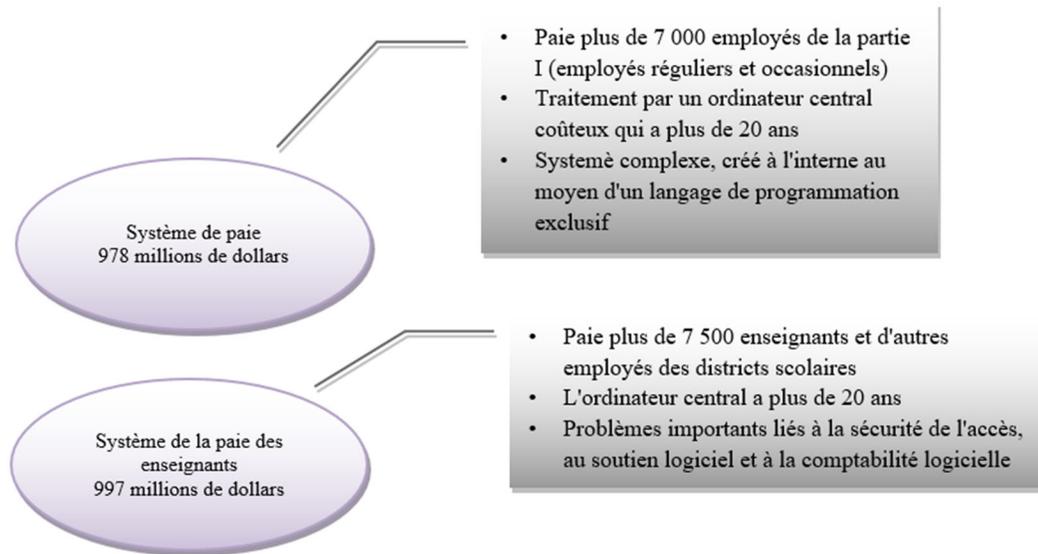
<b><i>Préoccupations en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i></b>	<b>4.86</b>	Quatre des sept audits listés à la pièce 4.2 ont mis en lumière plusieurs faiblesses informatiques. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.
	<b>4.87</b>	Nous avons formulé 12 recommandations au sujet des contrôles afin de réduire le risque d'accès non autorisé aux systèmes. Nous avons constaté des faiblesses dans des domaines comme l'accès des utilisateurs aux données, des faiblesses sur le plan de la sécurité de l'accès aux systèmes ainsi que l'absence d'examen des changements de configuration.
<b><i>Il faut des contrôles rigoureux pour protéger les données</i></b>	<b>4.88</b>	Des contrôles robustes sont nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Faute de quoi, la province court un risque plus grand de fraude, d'erreur ou d'exposition involontaire de renseignements confidentiels.
<b><i>Séparation inappropriée des tâches</i></b>	<b>4.89</b>	Nous avons relevé des cas où la séparation des tâches présente un risque. Les utilisateurs pouvaient utiliser des fonctions clés à l'insu ou sans l'approbation d'une autre personne.
<b><i>Lacunes dans la maintenance des comptes système</i></b>	<b>4.90</b>	Nous avons constaté des lacunes dans la méthode de tenue des comptes du système. Nous avons décelé des faiblesses concernant les comptes utilisateurs et les comptes administrateurs.

## La province dispose encore d'importants systèmes de TI désuets

**Malgré la mise en œuvre du système Fusion, il demeure d'importants systèmes désuets.**

**4.91** Malgré la mise en œuvre du système Fusion cette année, la province continue d'utiliser des systèmes importants désuets. La pièce 4.3 liste les principaux systèmes désuets de la province (au 31 mars 2022), les sommes qu'ils traitent et les risques associés.

Pièce 4.3 – Principaux systèmes désuets de la province au 31 mars 2022



Source : Pièce préparée par VGNB, selon les renseignements fournis par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non audités)

**4.92** Ces systèmes désuets traitent la paie de la majorité des employés de la province et une défaillance de ces systèmes de TI toucherait de nombreux fonctionnaires. Le remplacement de ces systèmes devrait être une grande priorité, et nous sommes heureux de constater que la province a commencé à les remplacer.

**Certains systèmes désuets sont toujours utilisés même après la mise en œuvre du système Fusion.**

**4.93** Cette année, la province a commencé à utiliser le système Fusion pour traiter les paiements provinciaux aux fournisseurs. En 2022, le module des comptes créditeurs du système Fusion a été mis en œuvre et a traité plus de six milliards de dollars en paiements. L'ancien système désuet demeurera toutefois utilisé pour traiter certains paiements. Nous avons constaté que l'ancien système avait traité des paiements d'environ 450 millions de dollars après la mise en

œuvre du module des comptes fournisseurs du système Fusion.

***Nous continuerons  
d'auditer les systèmes  
désuets***

**4.94**

Nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants tant que leur utilisation durera et qu'ils traiteront des opérations dont la somme est importante.

---